Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_08-DE

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON D'ANICHE

COMMUNE DE MONTIGNY EN OSTREVENT

N°D20261015_08

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal JUMEUX, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 9 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
JUMEAUX Pascal, LAURENT Gérard, FEHLICH Martine, SZPERKA Stanislas, DELSERT Marie-Ange, GUINCHI Jean-Christophe, SIRIU Philippe, KAHAL Yazid, GENEL Cathy, HUGOO Daniel, WAILLY Henriette, WOJCICIECHOWSKI Fabienne, BUQUET Julien, LEBECQ Nicolas, JAMBART Gyliane, JAKEL Christian, COQUERELLE Emilie, DE CESARE Salvatore, KFOURY Rita, BROUWERS Annick, BODIN Olivier, MORELLE Hervé, POLLART Kathy, BOUTRY Stéphane, LELEUX Karine

Objet :
Subvention exceptionnelle à une association

ETAIENT EXCUSES :
RICCELLI Malika, TEMPESTA Fanny,

Pouvoirs:
Madame RICCELLI à Madame FEHLICH
Madame TEMPESTA à Madame WOJCICIECHOWSKI

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25

Monsieur SZPERKA Stanislas est désigné secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la demande de soutien formulée dans le cadre de l'organisation d'une représentation théâtrale sur le territoire communal ;
CONSIDÉRANT que l'association « Collectif Les Ailés », association régie par la loi du 1er juillet 1901 et basée à Valenciennes, a organisé et présenté une représentation théâtrale à la salle des fêtes de Montigny-en-Ostrevent le 29 septembre 2026 ;
CONSIDÉRANT que cette manifestation a contribué à l'animation culturelle de la commune et a permis aux habitants de bénéficier d'une offre artistique de proximité ;
CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir les initiatives associatives et culturelles participant à la dynamisation de la vie locale ;
CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun d'apporter un soutien financier exceptionnel à cette association afin de la remercier pour son implication dans la réussite de cet événement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 :
D'attribuer à l'association « **Collectif Les Ailés** » une subvention exceptionnelle d'un montant de **400,00 €**.

Article 2 :
De préciser que cette subvention est accordée en remerciement de l'organisation de la représentation théâtrale présentée le 29 septembre 2026 à Montigny-en-Ostrevent.

Article 3 :
De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215904145-20261015-D20261015_08-DE

Article 4 :
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A Montigny en Ostrevent, le 15 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Stanislas SZPERKA

Le Maire,

MAIRIE DE MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord)

Pascal JUMEAUX